

SÉANCE DU 2019-02-04

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 4^e jour du mois de février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présent : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 04 février 2019

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 03 et 11 janvier 2019.
3. Lecture et adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois.
5. Nomination d'un représentant sur le comité de suivi concernant des forages
6. Nomination d'un représentant sur le comité loisir intermunicipal
7. Appui CPTAQ Maurice Perreault
8. Appuis CPTAQ Nathalie Boucher et Luc Lapointe
9. Congrès de l'ADMQ
10. Mandat d'avocat
11. Aide financière sécurité civile volet 2
12. Modification du règlement 318-2017
13. Emprunt temporaire
14. Dépenses d'entretien des routes de niveau 1 et 2
15. Location du gymnase et réfrigérateur
 - * Comité jeunesse
 - * Club des 50 et plus
 - * Chevalier de Colomb
 - * Comité de développement
16. Dons
17. Correspondance.
18. Varia
 - a) Appui pour secondaire en spectacle.
 - b) Registre québécois des armes à feu
19. Période de questions.
20. Lancement du plan d'action MADA
21. Levée de l'assemblée.

2019-02-019

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

2019-02-020

2. Adoption des procès-verbaux du 03 et du 11 janvier 2019

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 03 et du 11 janvier 2019 tels que rédigés.

2019-02-021

3. Lecture et adoption des comptes du mois

9033-5696	477.09 \$
AGRIZONE	102.98 \$
AIR LIQUIDE	179.58 \$
ALIMENTATION N.M. INC.	57.25 \$
AMQUI BMR	40.13 \$
ATELIER DE SOUDURE GILLES ROY	290.83 \$
JEAN-NOEL BARRIAULT	135.46 \$
BELL MOBILITÉ	69.52 \$
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	20.70 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	449.26 \$
CARQUEST PIECES D'AUTOS	673.61 \$
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	702.74 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	5 062.69 \$
COPIEUR CPM	513.56 \$
DÉCARTECQ INC.	401.44 \$
DESRO.CA	524.29 \$
DICOM	32.04 \$
DIDIER DODGE CHRYSLER INC.	100.53 \$
EQUIPEMENTS BELZILE INC.	518.46 \$
FONDS D'INFO. SUR LE TERRITOIRE	8.00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	24 584.00 \$
YVETTE GAGNON	220.50 \$
HYDRO QUEBEC	5 873.15 \$
HYDRAULIQUE NORD GASPÉSIE	6 339.93 \$
JAMBETTE	12 220.62 \$
J. F. EXCAVATION & SERVICES	459.90 \$
LABORATOIRE BSL	240.30 \$
LA MATAPÉDIENNE S.E.C.	32.42 \$
LAVERY, DE BILLY, AVOCATS	557.75 \$
LES ENT. L.MICHAUD & FILS (1982) INC.	9 561.80 \$
LES POMPES À EAU LS-MARIE BOUC	1 015.86 \$
LES PETROLES R.TURMEL INC	14 318.18 \$
LINDE CANADA LIMITED 15687	19.88 \$
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	74.43 \$
SÉCURITÉ MATANE	335.27 \$
MALLETTE	344.93 \$

MÉCANO MOBILE R.L. INC.	188.51 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	1 662.53 \$
NORTRAX QUÉBEC INC	2 797.31 \$
PAGES JAUNES / YELLOW PAGES	45.60 \$
PG SOLUTIONS INC	338.03 \$
PGR FABRICATION D'ÉNERGIE	24 375.00 \$
PIECES D'AUTO SELECT	72.14 \$
WILFRID OUELLET INC # 6830	249.68 \$
RCAP LEASING	102.33 \$
RÉNO-VALLÉE INC.	42.69 \$
LE RÉSEAU BIBLIO DU BSL	5 041.72 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	474.18 \$
RENÉ ST-LAURENT	2 867.19 \$
CENTRE DE SERVICES TECHNO	520.84 \$
TENCO INC	1 532.66 \$

Madame la conseillère Louissette Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2019 pour un total de 126 869.49\$ et d'en autoriser le paiement.

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire et monsieur le directeur général répondent aux questions du public.

2019-02-022

5. Nomination d'un représentant sur le comité de suivi concernant des forages

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement de nommer Louissette Bérubé pour siéger sur le comité

2019-02-023

6. Nomination d'un représentant sur le comité loisir intermunicipale

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand appuie la mise en place d'un comité de travail pour évaluer au cours des prochains mois, les besoins en loisirs pour les municipalités de St-Léon-le-Grand et de Lac-au-Saumon, ainsi que les exigences matérielles et financières pour engager une ressource commune qui veillera au développement des loisirs pour ces deux municipalités. À cette fin, la municipalité de Saint-Léon-le-Grand désigne la conseillère Julie Potvin pour représenter le conseil municipal sur le comité de travail.

2019-02-024

7. Appui CPTAQ Maurice Perreault

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'appuyer la demande de monsieur Maurice Perrault auprès de la CPTAQ et incluant en annexe les critères obligatoires qui font partie intégrante à la présente résolution.

2019-02-025

8. Appui CPTAQ Nathalie Boucher et Luc Lapointe

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'appuyer la demande de madame Nathalie Boucher monsieur Luc Lapointe auprès de la CPTAQ et incluant en annexe les critères obligatoires qui font partie intégrante à la présente résolution.

2019-02-026

9. Congrès de l'ADMQ

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'inscrire Madame la directrice générale adjointe Annick Lavoie au congrès de l'ADMQ 2019 qui se tiendra du mercredi 12 juin au vendredi 14 juin au Centre des congrès de Québec au coût de 763.00\$, plus les frais de repas, d'hébergement et de déplacement.

2019-02-027

10. Mandat d'avocat

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de mandater maître Olivier Hébert du cabinet Cain Lamarre pour représenter la municipalité dans un dossier de conciliation.

2019-02-028

11. Aide financière sécurité civile volet 2

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de : Albertville, Amqui, Causapscal, Lac-Au-Saumon, Saint-Alexandre-Des-Lacs, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Sainte-Florence, Sainte-Érène, Sainte-Marguerite-Marie, Saint-Léon-Le-Grand, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney, Saint-Zénon-Du-Lac-Humqui, Sayabec, Val-Brillant et la MRC de la Matapédia (TNO) pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Patrick Roy, coordonnateur de la sécurité civile à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-02-029

12. Modification du règlement 318-2017

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de réduire le terme de remboursement du règlement d'emprunt 318-2017 à 10 ans

2019-02-030

13. Emprunt temporaire

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par madame la conseillère Louisette Bérubé et résolue unanimement d'effectuer un emprunt temporaire de 150 000,00\$ à la caisse Desjardins Vallée de la Matapédia. De plus le maire, monsieur Jean-Côme Levesque et le directeur général Jean-Noël Barriault sont mandatés à signer les documents à cet effet.

2019-02-031

14. Dépenses d'entretien des routes de niveau 1 et 2

Considérant que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus pour l'année civile 2018 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivantes :

Entretien d'hiver : 267 116.00\$

Entretien d'été : 150 730.00\$

2019- 02-032

15. Location du gymnase

Madame la conseillère Louisette Bérubé propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de faire la réservation pour les locations de gymnase de l'école de Saint-Léon-le-Grand et le prêt des réfrigérateurs pour les comités suivants et de défrayer les coûts des ménages a raison de 2 fois maximum par comité par année:

Comité jeunesse le 3 mars
Club de 50ans et plus
Comité de développement le 9 mars
Chevalier de Colomb le 4 avril

2019- 02-033

16. Dons

Madame la conseillère Louisette Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller - Georges Barrette et résolue unanimement d'accorder 50,00\$ à l'école de Saint-Léon-le-Grand pour une activité scolaire à Val-D'Irène

17. Correspondance

La correspondance est lue.

18. Varia

2019- 02-034

A) Rendez-vous panquébécois de secondaire en spectacle 2022

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par madame la conseillère Louissette Bérubé et résolue unanimement d'appuyer la candidature de la ville d'Amqui pour l'organisation de secondaire en spectacle 2022

2019- 02-035

B) Registre québécois des armes a feu.

Considèrent que l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Considèrent que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

Considèrent que l'implantation de ce registre (\$ 17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Considèrent que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Considèrent qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Considèrent que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Considèrent que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

Que le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Que le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de la Matapédia et à toutes ses municipalités. Adoptée

18. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019- 02-036

19. Levée de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrettes et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque, Maire

Jean-Noël Barriault, Directeur général
et secrétaire-trésorier

Annexe 1

Résolution 2019-02-024 :

Appui CPTAQ Maurice Perreault

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot et des lots.	2-7X-3-3T
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	2-7X-3-3T
3	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Nul
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants	L'effet sur les activités agricole est nul. Elle ne concerne qu'une petite superficie qui était non utilisé étant à proximité des résidences.
5	Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non-applicable
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Non-applicable
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Sans effet
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	La superficie est négligeable.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La superficie restante est suffisante. De plus, la superficie vendue n'était pas utilisée pour l'agriculture.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Non-applicable
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.	Non-applicable
12	Plan de développement de la zone agricole	Non-applicable

Annexe 1

Résolution 2019-02-025 :

Appui CPTAQ Nathalie Bérubé et Luc Lapointe

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot et des lots.	5-5T 7-5T et 2-6X 3-4T
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	5-5T 7-5T
3	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Présentement boisé pour les lots suivants. N° lot : 4 451 539 N° lot : 4 451 541 Possible pour le lot suivant : N° lot : 4 451 602
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants	Nul étant donné que les lots sont déjà non utilisés pour des activités agricoles.
5	Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non-applicable
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Non-applicable puisqu'il s'agit des terrains que possèdent les propriétaires.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	L'homogénéité agricole ne serait pas affectée par une autorisation.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Faible considérant l'utilisation actuel des lots.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Non-applicable.
10	L'effet sur le développement économique de la région	L'autorisation pourrait engendrer une nouvelle activité agricole.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.	Non-applicable.
12	Plan de développement de la zone agricole	Non-applicable.